



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 12 septembre 2025

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, DEUIL Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, VINCENT Denise

Étaient excusés : JOUANNY Michèle (pouvoir à DEUIL Florence), SAUNIER Jean-Marc

Étaient absents : VENERA Christophe, BERARD Guy

DEUIL Florence a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 7

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 8

Délibération n° 2025/49 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Renouvellement des adhésions pour 2025 :

- Fondation du patrimoine : 100€

Engagement du personnel temporaire (accroissement temporaire et saisonnier d'activité) :

- DA SILVA AZEVEDO José : prolongation de contrat du 20 septembre au 15 octobre 2025.

Miz'en fête : acceptation des devis pour les animations pour un total de 3 797,90€ TTC :

- o NOTES A GOGO animation musicale : 1 300,00€ TTC,
- o COPEAUX ET COMPAGNIE manège à pédale : 949,00€ TTC,
- o AU BONHEUR DES JEUX DE BOIS : 200,00€ TTC,
- o ARTS YOGA atelier maquillage et fresque : 620,00€ TTC,
- o XL ARTIFICES feu d'artifice : 728,90€ TTC.

Animations 2026 : acceptation des devis pour la programmation du 1^{er} semestre 2026 pour un montant total de 3 878,00€ TTC :

- o LES SEPT FAMILLES janvier 2026 : 1 050,00€ TTC,
- o LA MAISON DES JEUX février 2026 : 690,00€ TTC,
- o LA CURIEUSE COLLECTIF mars 2026 : 1 688,00,00€ TTC,
- o ARTHUR GRAND juin 2026 : 450,00€ TTC.

Décision du 8 septembre 2025 : acceptation du devis de l'entreprise DIRECT CUVES pour la fourniture de deux cuves à carburant avec stations pour les services techniques. Montant du devis : 5 944,80€ TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture : **22 SEP. 2025**
Date de publication :

Le Maire,
Bernard MICHEL

